

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 46 (1910)
Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

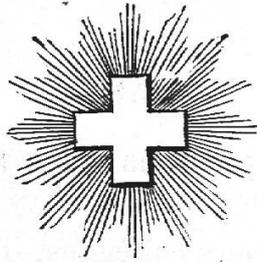
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLVI^{me} ANNÉE

N^o 23.



LAUSANNE

11 juin 1910

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : Appel. — Chronique scolaire : 38^{me} cours normal de gymnastique. III^{me} congrès international d'hygiène scolaire à Paris. Genève. Vaud. Neuchâtel. — PARTIE PRATIQUE : Sciences : La défense de la vie. — Grammaire : Les personnes grammaticales. — Composition : Lettres familières (Suite).

APPEL AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES DE LA SUISSE ROMANDE

Chers collègues,

Pour la deuxième fois, depuis la création de notre chère Société, St-Imier aura l'honneur et le plaisir de recevoir les instituteurs de la Suisse romande réunis en Congrès les 10, 11 et 12 juillet prochain.

Nous avons travaillé, pendant plusieurs mois, très activement et avec joie, à l'effet de donner à ces importantes assises pédagogiques toute la solennité et tout l'éclat qu'elles doivent revêtir, et dans l'intention de leur assurer un plein succès. Aussi croyons-nous pouvoir affirmer que les beaux jours du Congrès organisé par la section Jurassienne marqueront parmi les meilleurs dans les annales de nos fêtes scolaires romandes.

Nous avons déployé les plus grands efforts pour vous offrir, en dehors d'une hospitalité très accueillante et franchement cordiale, des agréments et des réjouissances dont vous emporterez sûrement les meilleurs souvenirs.

La discussion des deux importantes questions mises à l'ordre du jour de nos assemblées constitue déjà, par elle-même, un très vif attrait, et comme nous prévoyons un débat animé, auquel participeront de hautes personnalités scolaires de notre pays et de

l'étranger, nous pensons que vous vous ferez un devoir d'assister à ces délibérations.

C'est donc avec joie, chers collègues, que nous vous convions à cette belle fête de l'école populaire. Nous sommes impatients de vous témoigner notre sympathie et notre cordialité affectueuse, d'associer nos efforts aux vôtres pour la réalisation rapide des progrès scolaires et des progrès sociaux qui nous tiennent le plus à cœur, de travailler avec vous, sous l'égide d'un drapeau que nous vénérons, au développement toujours plus grand de l'esprit de corps qui nous anime déjà, mais qu'il est nécessaire d'entretenir, d'alimenter, de fortifier, pour l'orienter définitivement dans la voie et dans la pratique d'une saine, vigoureuse et réconfortante solidarité.

Pénétrés de ces sentiments, et persuadés d'avance que notre appel sera partout bien accueilli, nous vous adressons, chers collègues, nos plus patriotiques et nos plus fraternelles salutations.

Au nom du Comité d'organisation du Congrès :

Le Secrétaire,
E. VAUCLAIR.

Le Président,
C. FROSSARD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

XXXVIII^{me} Cours normal de gymnastique.— Le cours de perfectionnement pour maîtres de gymnastique, instituteurs et moniteurs de la Suisse romande, aura lieu cette année-ci, à Genève du 10 au 30 juillet, sous la direction de MM. E. Hartmann, Lausanne et Ed. Zbinden, Le Locle.

Les maîtres de gymnastique, instituteurs, candidats au brevet et moniteurs d'une section de gymnastique peuvent y participer.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 20 juin par M. E. Hartmann, Avenue d'Ouchy, 42, Lausanne, lequel donnera les renseignements désirés.

Le Département militaire allouera à chaque participant une indemnité de fr. 2.50 par jour et 2 fr. par nuit, plus les frais de voyage en III^e classe. En outre, des démarches sont faites auprès des autorités cantonales, pour qu'elles accordent également des subsides aux participants. Mais, pour bonne règle, les participants doivent aussi solliciter la subvention cantonale auprès de leur Département de l'instruction publique avant l'ouverture du cours.

III^{me} Congrès international d'hygiène scolaire. Paris, 2-7 août 1910. Président d'honneur, M. le ministre de l'Instruction publique. — Le III^{me} Congrès international d'Hygiène scolaire, qui se tiendra à Paris du 2 au 7 août 1910, continuera la série inaugurée à Nuremberg (1904) et à Londres

(1907). Ces congrès ont stimulé le zèle des hygiénistes et provoqué dans tous les pays des améliorations nombreuses pour le plus grand bien des élèves et des maîtres. Leur but est de fournir aux éducateurs, aux hygiénistes et à tous ceux qu'intéressent la santé de l'enfance et la vigueur des générations à venir, l'occasion de se rencontrer, de se connaître personnellement, d'échanger leurs idées et de comparer ce qui se fait dans les diverses nations. Ils ont contribué déjà, et ils continueront sans doute de plus en plus à stimuler l'émulation des peuples civilisés, à donner un plus large essor aux idées de progrès et à hâter la réalisation des réformes nécessaires dans le vaste domaine de l'Hygiène scolaire.

RAPPORTS GÉNÉRAUX

1^o Unification des méthodes d'examen physique des écoliers. — 2^o Education sexuelle. — 3^o Préparation et choix du médecin scolaire.

RAPPORTS DISCUTÉS DANS LES SECTIONS

SECTION I. — *Les bâtiments et le mobilier scolaire* : I. Entretien hygiénique des locaux scolaires. — II. Le casier sanitaire des écoles. — Les bains-douches dans les écoles.

SECTION II. — *Hygiène des internats* : I. Des conditions hygiéniques les meilleures d'établissement d'un internat. — II. Carnet sanitaire des internats. — III. L'hygiène des internats de jeunes filles.

SECTION III. *Inspection médicale des écoles et dossiers sanitaires individuels. Sanctions pratiques de la mise en œuvre* : I. Rapports du médecin-inspecteur des écoles avec les familles et leurs médecins. — II. Organisation de l'Inspection médicale pour les écoles de campagne. — III. Par qui doivent être faits les examens médicaux des organes spéciaux dans les écoles ?

SECTION IV. — *Education et entraînement physiques* : I. De l'utilité des terrains de jeu pour les écoliers. — II. La gymnastique scolaire suivant les âges et les aptitudes physiques. — III. Le travail manuel dans les écoles (internat et externat).

SECTION IV. — *Prophylaxie des maladies contagieuses à l'école. Maladies d'origine scolaire* : I. Les maladies parasitaires des téguments à l'École. — II. Des moyens de protéger les familles contre les maladies contagieuses d'origine scolaire. — Surveillance des écoliers contagieux en dehors de l'école. Conditions de leur réadmission à l'école. — IV. L'enseignement antimalarique dans les écoles et la prophylaxie antimalarique des écoliers.

SECTION VI. — *L'hygiène en dehors de l'école. — Ecoles de plein air. Colonies de vacances, etc.* : I. Les écoles de plein air et les écoliers qui doivent en bénéficier. — II. Du rôle des œuvres complémentaires de l'école (Soc. des anciens élèves, patronages, mutualités, etc.), dans l'hygiène des enfants et des adolescents. — III. Horaires et emploi du temps des écoles de plein air.

SECTION VII. — *Le corps enseignant, son hygiène, ses relations avec les familles et le médecin scolaire* : I. Les examens d'aptitude physique des candidats à l'enseignement. — II. Rapport des maîtres et des familles ; leur organisation pratique. — III. Collaboration du médecin et du maître en hygiène scolaire.

SECTION VIII. — *Enseignement de l'hygiène aux maîtres, aux élèves et aux familles* : I. L'enseignement de la puériculture aux maitresses et aux élèves. —

II. L'enseignement anti-alcoolique à l'école. — III. De la nécessité de donner aux maîtres des notions suffisantes d'hygiène scolaire. — IV. L'enseignement ménager dans les écoles.

SECTION IX. — *Les programmes et les méthodes d'enseignement dans leur rapport avec l'hygiène scolaire* : Etablissement d'un horaire normal pour les enfants des différents âges scolaires. — II. L'inattention : ses causes, ses remèdes. Moyens de la combattre. Des circonstances qui la favorisent dans les plans d'études et les méthodes d'enseignement. — III. Inconvénients et avantages de la dissémination ou de la concentration des matières d'enseignement dans l'établissement des programmes.

SECTION X. — *Ecoles spéciales pour les anormaux* : I. Avantages et inconvénients des différents types d'établissements pour les anormaux psychiques. — II. Rôle du médecin et sa collaboration avec le maître dans les classes et écoles d'anormaux psychiques. — III. Plan et programme d'Instruction et d'éducation pour anormaux psychiques des écoles.

SECTION XI. — *Hygiène de la vue, de l'ouïe, de la bouche et des dents dans les écoles*.

I^{re} sous-section. — *Hygiène de la vue dans les écoles* : I. Eclairage scolaire. — II. La myopie scolaire. — III. Rapports des affections ou troubles oculaires externes avec la scolarité scolaire.

II^{me} sous-section. — *Hygiène de l'ouïe dans les écoles* : I. Mesure de l'acuité auditive chez les écoliers (Valeur pratique des différents procédés usuels ou spéciaux d'acoumétrie : montre, parole, diapason, phonographe, sonomètre, etc.). — II. Prophylaxie de la surdité chez les enfants des écoles. — III. Rôle des maîtres, du médecin scolaire et de la famille dans l'hygiène de l'oreille chez les écoliers.

III^{me} sous-section. — *Hygiène de la bouche et des dents dans les écoles* : I. L'hygiène de la bouche dans les internats. — II. De l'importance de l'hygiène buccale et dentaire pour la préservation de la santé générale des enfants et des adolescents. — III. De l'inspection semestrielle et du traitement des dents des enfants des écoles.

Pendant le Congrès, des excursions et des visites des principaux établissements d'Instruction français seront organisées. De plus, une exposition d'hygiène scolaire, qui durera un mois, sera installée dans le Grand-Palais, mis gracieusement pendant le mois d'août à la disposition du Comité. Cette exposition qui réunira tout ce qui a été fait en hygiène scolaire dans tous les pays, sera une véritable leçon de choses pour les pédagogues et les médecins scolaires grâce à laquelle les uns et les autres pourront comparer les progrès réalisés. Z.

GENÈVE. — La Conférence générale de printemps du Corps enseignant primaire genevois a eu lieu le samedi 21 mai, à l'Aula de l'Université, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Rosier, chef du Département de l'Instruction publique. En ouvrant la séance, M. Rosier a résumé en quelques mots les divers événements survenus dans l'enseignement primaire depuis la réunion du mois de décembre; il a rappelé la commémoration de l'anniversaire du 1^{er} juin dans les écoles; il a exposé la question de la création d'une bibliothèque destinée aux

fonctionnaires, celle du développement des bibliothèques scolaires, lesquelles sont un excellent moyen de lutter contre la littérature immorale et criminelle ; il a fourni enfin divers renseignements relatifs à l'organisation, à Genève, du service du livret scolaire.

M. Henri Mercier, maître au collège, a lu ensuite le rapport du jury sur le concours ouvert par le Département de l'Instruction publique pour l'élaboration d'un manuel de lecture à l'usage des 5^{me} et 6^{me} années. Sur la proposition du jury, cinq manuscrits ont obtenu des récompenses. Les noms des lauréats, renfermés dans des plis portant une devise reproduite sur le manuscrit et qui ont été ouverts en présence de l'assemblée, sont les suivants :

Deuxième prix ex-æquo : MM. Adolphe Marti et Louis Mercier. — *Première mention* : M. R. Biéler. — *Deuxième mention ex-æquo* : Mlle Marthe Richon et François Lecoultre.

Tous les concurrents primés sont des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Le second objet à l'ordre du jour était une causerie de M. le Dr Naville sur *le rôle des classes spéciales dans l'enseignement primaire*. On sait que la question de l'éducation rationnelle des enfants arriérés préoccupe à juste titre les autorités scolaires d'un grand nombre de pays. A Genève, cet enseignement a été réorganisé l'année dernière. Il comprend 8 classes divisées en classes de redressement et classes de perfectionnement. Les méthodes en usage dans les institutions modèles, comme celle du Dr Decroly, à Bruxelles, par exemple, y sont utilisées. M. le Dr Naville, chargé de l'inspection médicale des élèves, notamment au moment de leur admission, a exposé au Corps enseignant le résultat de ses observations. Au point de vue de la pédagogie générale, elles présentent un véritable intérêt pratique et elles fournissent la preuve que la question du développement des enfants arriérés est intimement liée à celle d'un traitement médical approprié.

M. le Dr F. Rilliet, médecin-inspecteur en chef des écoles, a entretenu la Conférence des *maladies contagieuses de la période scolaire*. Attaché au Service d'hygiène cantonal, M. Rilliet est à la source même de tous les renseignements statistiques, qui permettent de lutter victorieusement contre les maladies contagieuses. D'après un classement bien déterminé, il a indiqué quelles sont les mesures à prendre suivant qu'il s'agit de rougeole, de scarlatine, de coqueluche, etc. Il n'est pas douteux que les conseils judicieux de M. Rilliet ne facilitent grandement la tâche délicate qui incombe aux instituteurs en cas d'épidémie.

M. le Conseiller d'Etat Rosier, en remerciant les rapporteurs, a exprimé toute sa satisfaction de voir les questions de psychologie et d'hygiène pénétrer toujours plus intimement la science pédagogique.

La réunion, nombreuse et animée, a présenté l'intérêt le plus soutenu aussi bien par la variété que l'importance des objets qui figuraient à son programme.

VAUD. Yverdon. — Les instituteurs et les institutrices du district d'Yverdon ont entendu avec un vif intérêt un rapport très consciencieux sur le « self-gouvernement », par Mlle Marthe Reber, institutrice à Yverdon. Il eût été facile à l'auteur de se perdre dans des considérations générales sur la nécessité d'une

réforme de la discipline scolaire. D'ailleurs la conférence avait admis l'an dernier la possibilité d'intéresser les enfants au gouvernement de la classe. Il restait à montrer comment on pouvait réaliser ce programme. Mlle Reber a eu l'excellente idée d'expérimenter dans sa classe le self-government et ce sont ses expériences qui ont donné à son travail toute sa saveur et tout son intérêt. Après deux mois d'essai, notre collègue déclare être très contente des résultats obtenus, et ses élèves aussi. Espérons que l'essai lui donnera toujours pleine satisfaction. Cela encouragera d'autres à profiter de l'expérience faite et à emprunter à cette nouvelle méthode — moins nouvelle peut-être qu'on ne le pense — ce qu'elle a de juste et d'applicable chez nous. En attendant, Mlle Reber a été vivement félicitée et applaudie et ses conclusions ont été adoptées avec une unanimité qui a surpris. Il est vrai que l'on ne saurait contester à une maîtresse qui parle d'expérience la réalité de ce qu'elle avance. Il y avait dans l'adhésion unanime de la conférence aux thèses de notre rapporteur des réserves qu'on n'a peut-être pas voulu formuler ostensiblement. Ces réticences — si elles existent — n'ôtent rien à la valeur des conclusions que nous donnons ci-dessous et qui ont été votées sans discussion : 1. Le système actuel de discipline scolaire a besoin de réforme. 2. Le self-government permet d'intéresser les élèves à la discipline dans les classes. 3. Avant d'adopter le self-government, une classe doit subir une préparation générale. 4. Les enfants arrivent d'eux-mêmes à un système plus démocratique. 5. Il faut procéder par étapes. 6. Il y a plusieurs façons d'établir le self-government, mais le principe est le même : remettre aux élèves le soin de ce qui ne regarde pas directement les leçons, afin de développer en eux l'esprit d'initiative et de leur donner une part active dans la marche de la classe. 7. Le self-government donne moins de peine aux maîtres. 8. L'élève travaille avec plus de plaisir. 9. Il se forme le caractère en apprenant à se dompter lui-même. 10. Le self-government ne peut être appliqué très bien que chez les grands, mais les élèves peuvent y être préparés dès les petites classes.

Sur la question des mauvaises lectures, on a entendu un exposé de M. H. Pidoux, instituteur à Gressy, qui a exprimé avec une évidente sincérité son opinion personnelle. Il estime que la perversion des enfants n'est pas le résultat unique et exclusif d'une littérature malsaine, mais il y faut ajouter le déclin des convictions religieuses, qui a pour conséquence une baisse du niveau moral ; la soif des jouissances matérielles, enfin et surtout l'hérédité alcoolique qui produit les dégénérés chez lesquels l'influence excitatrice des mauvais livres trouve un terrain tout préparé.

M. Mottaz a relu le travail qu'il avait donné à la réunion de la Section pédagogique et dont nous avons déjà dit tout le bien que nous en pensons. Voici d'ailleurs les thèses principales qui résument l'exposé de notre collègue, et dont il a fait les conclusions de son rapport après quelques remaniements :

« La littérature du présent n'est pas plus immorale que celle du passé. Ce qui en fait le danger, c'est que par son développement elle atteint toutes les classes de la société et qu'elle a acquis ainsi une influence considérable et toujours grandissante. Dans les œuvres à interdire, il faut distinguer : a) les récits passionnels ou sensuels qu'il faut proscrire d'une manière absolue, car ils sont toujours dangereux et pour tous ; b) les romans d'aventures prêtant à des jugements divers et dont l'influence varie avec les tempéraments. L'interdiction de la vente est une

mesure efficace à laquelle le corps enseignant *peut* prêter le concours de sa surveillance attentive; mais c'est une mesure délicate prêtant aux jugements arbitraires. La littérature destinée à l'enfance ne doit être ni sermonneuse ni fausement puérile; elle doit chercher à exalter les bonnes dispositions de l'âme et non amollir les caractères. On ne doit pas abuser des contes qui faussent l'imagination et trahissent la réalité. Le corps enseignant doit recommander aux enfants l'abonnement à un journal et la conservation soignée de celui-ci et si possible aider à sa reliure. Le livre de lecture devrait être remplacé par une forte brochure annuelle afin de donner plus d'intérêt aux leçons, de fournir à l'étude du français des matières nouvelles et de constituer aux élèves un commencement de bibliothèque et un encouragement à la développer. Le devoir spécial du corps enseignant est de faire l'éducation du lecteur, de lui apprendre à jouir de toutes les beautés d'une œuvre littéraire et non seulement de l'action qu'elle retrace, de développer en lui le sens critique qui lui fera éviter tout ce qui est malsain, faux, irréel ou simplement inepte ».

Le rapport que nous venons de résumer a donné lieu à une courte discussion qui a porté essentiellement sur la question de savoir si réellement les mauvaises lectures n'agissent que sur les dégénérés ou les vicieux. On a cité des cas où des enfants issus d'honnêtes gens ont subi l'action néfaste et suggestive d'une lecture excitant au meurtre. A cela près, le travail de M. Mottaz a été unanimement approuvé et lui-même a convenu de la réalité de ces objections.

La question de l'enrichissement du vocabulaire arrivant à la fin d'une séance déjà bien remplie, n'a pu être discutée à fond et elle a été remise pour étude et rapport à une commission.

La conférence a procédé à la réélection du Comité sortant et a pris congé avec regrets de son président actuel M. Clerc, qui, pendant trois ans, a dirigé avec une réelle distinction les débats de la conférence officielle d'Yverdon. Le nouveau Comité aura à sa tête : MM. Numa Clément, président, H. Bory, vice-président et Saugy, secrétaire.

Un banquet fort bien servi à l'*Hôtel du Paon*, a suivi la séance laborieuse du matin.

H. GAILLOZ.

† **Léonard Sonnay, inspecteur scolaire.** — Un camarade d'études a bien voulu écrire les lignes suivantes consacrées à la mémoire du regretté défunt :

« Les lecteurs de l'*Educateur* ont appris avec le plus vif regret la perte cruelle que le corps enseignant vaudois vient d'éprouver par le départ prématuré de M. Sonnay, inspecteur scolaire, qu'un très nombreux cortège de parents, d'amis et de collègues accompagnaient, mercredi 27 mai, au cimetière de Montoie. Au bord de la fosse, M. Beausire, chef de service au département de l'instruction publique, retraça en termes émus la belle carrière du défunt, sa vie de travail et de dévouement, son amour pour la difficile vocation qu'il avait choisie et les services signalés qu'il a rendus à la cause de l'enseignement. M. Gilliéron-Duboux lui adressa un dernier adieu au nom de ses nombreux amis et plus particulièrement de ses camarades d'études. M. Buxcel, instituteur à Lausanne, parla au nom de la Loge et montra l'intérêt que le cher défunt prenait à toutes les questions sociales et humanitaires. Après un beau chœur de circonstance et la bénédiction donnée par le pasteur Biéler, d'Oron, l'assistance émue se retira, silencieuse, au moment où les ombres du soir se répandaient sur la nature qui semblait s'associer à la tristesse générale.

L. Sonnay naquit à Essertes sur Oron en 1860. Elève de l'École normale de Lausanne, il obtint son brevet en 1879 et débuta dans l'enseignement comme sous-maitre dans le pensionnat de M. Vittoz, à Morges. Dès 1880, il fut instituteur à Chesalles-s-Oron, à Pully, puis à Montblesson. Ses remarquables talents pédagogiques, comme ses incontestables qualités de cœur et d'esprit, attirèrent sur lui l'attention du Département de l'instruction publique et des cultes, qui lui confia, en 1898, l'un des postes d'inspecteurs scolaires récemment créés. Ce choix fut excellent, car, dans ses nouvelles et délicates fonctions, L. Sonnay montra tous les trésors de sa belle et riche nature. Ami du devoir, il savait réprimander avec douceur, encourager avec bienveillance, conseiller avec discernement; aussi était-il très aimé des autorités scolaires et des instituteurs.

Après de longues souffrances supportées avec une patience et une sérénité admirables, L. Sonnay fut enlevé, âgé de 50 ans, à sa famille et à son pays; mais son souvenir vivra longtemps dans le cœur de ceux qui l'ont connu. B.

NEUCHÂTEL. — Honneur aux vétérans. — Au mois d'avril dernier, la Commission scolaire des Bayards fêta, dans une touchante cérémonie, le doyen des instituteurs neuchâtelois: *M. D.-F. Colomb*, qui compte à son actif 52 ans de dévoués et excellents services à l'école populaire et qui malgré cela continue encore ses fonctions.

Le Président de la Commission scolaire a su dire avec éloquence à M. Colomb, les sentiments de profonde gratitude de la population des Bayards et des nombreuses générations d'élèves qui se sont succédées dans la classe de ce vénérable instituteur.

M. Latour, inspecteur des écoles, avait joint sa voix à celle des autorités scolaires pour exprimer la profonde reconnaissance de tous à ce vaillant et fidèle serviteur de l'école.

Un autre témoignage de reconnaissance fut décerné dans cette même réunion à *Mme Louise Vuilleumier-Parel*, qui prend sa retraite après une féconde activité de 25 ans passés aux Bayards. On exprime à cette digne institutrice des tout petits, la sincère reconnaissance des parents et des autorités.

A Neuchâtel, *Mme Louise Droz-Neb* vient aussi, après 41 ans de bons et loyaux services, de prendre sa retraite pour raisons de santé. Profondément attachée à son école, ce fut pour elle une heure bien douloureuse que celle où elle dut s'en séparer. Elle emporte dans sa retraite la profonde gratitude de toutes celles qui furent ses élèves et la respectueuse estime de ses collègues.

A Neuchâtel encore, notre collègue, *M. Louis Chenevard*, après 30 ans de consciencieux et fidèles services, quitte l'enseignement primaire pour se consacrer complètement à l'enseignement professionnel. Nos meilleurs vœux accompagnent notre aimable collègue dans son nouveau champ d'activité.

Enfin, c'est *Noiraique* qui prend congé de *M. Christian Hintenlang*,¹ son instituteur pendant 25 ans. Dans une réunion tout intime, les autorités scolaires et l'inspecteur des écoles lui exprimèrent la reconnaissance de tous pour son activité si féconde et pour le profond sillon tracé par cet excellent pédagogue parmi la jeunesse de l'industriel village.

Puissent tous ces modestes et dévoués-serviteurs de l'école, jouir d'une douce retraite, entourés d'une atmosphère d'estime, de reconnaissance et d'affection. G.

¹ M. Hintenlang n'est pas un inconnu pour les lecteurs de ce journal, il fut jusqu'à l'année dernière le correspondant neuchâtelois, dévoué et hautement apprécié, de l'*Educateur*.
Réd.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES

La défense de la vie.

(Leçon d'histoire naturelle tirée d'une conférence du D^r Grasset, de la Faculté de médecine de Montpellier.)

Tous les êtres vivants ont à lutter sans trêve contre des circonstances défavorables, des ennemis qui cherchent à diminuer ou même à détruire leur vie. On a pu définir la vie : « Un ensemble de fonctions qui résistent à la mort ».

Voyons comment les organismes vivants se défendent.

1^o Ils ont à lutter contre la *faim* et la *soif*.

L'homme, pour vivre, mange et boit. Du haut en bas de l'échelle animale, il en est de même. Les organismes doivent absorber des matériaux dont les uns sont bons, utilisables, et doivent remplacer les parties usées de la machine vivante ou en constituer de nouvelles. Mais ils sont obligés aussi d'expulser des matières inutilisables.

L'homme *digère*. L'amibe, simple paquet vivant de protoplasme, entoure de ses prolongements les matériaux dont elle veut faire usage. Elle en extrait de quoi vivre ; elle en rejette ce dont elle n'a que faire.

2^o Les organismes luttent contre les *excès* d'alimentation, ils font tout ce qu'ils peuvent pour profiter de l'occasion et faire provision.

Ainsi le *sucre* est un combustible indispensable au corps humain. Il y entre parfois, — lors d'une visite à la pâtisserie, — en très grandes quantités. Le sang en étant chargé, les reins le laisseraient quitter l'organisme. Mais le foie est là qui retient le sucre et le conserve comme un prévoyant garde-manger.

(La marmotte qui hiverne conserve ses réserves nutritives et élimine fort peu de matière).

3^o La lutte contre la *chaleur* et le *froid*.

L'homme et les animaux à sang chaud maintiennent la température de leur sang au même degré. Ils ont à se défendre contre les écarts de température.

Nansen raconte qu'au même moment, il y eut, au Groenland, —11^o degré à l'ombre et 80^o au soleil. En hiver, nous connaissons des froids de —15^o et, en été, une chaleur de près de 35 à 40^o.

Pour ne pas perdre sa chaleur, le corps humain augmente la combustion, et les vaisseaux sanguins de la peau se contractent, offrant une moins grande surface au contact de l'air froid.

Pour résister à la chaleur, il diminue la combustion et agrandit ses vaisseaux. La sueur sort par les pores de la peau. L'évaporation consomme la chaleur du corps.

4^o La lutte contre les *variations d'intensité de la lumière*.

L'œil *fuit* la source lumineuse, les paupières s'abaissent, la pupille se resserre automatiquement.

5^o Nous pouvons atténuer les effets de *secousses brusques* (chutes, saut) en disposant nos muscles de manière à transmettre ces secousses dans un grand nombre de pièces du squelette, ce qui en diminue la violence.

6° Les organismes vivants ont souvent à se défendre contre des *corps étrangers*.

Il y a d'abord, pour cela, toute une série de troupes gardant la frontière des corps vivants. A la *peau*, dans le *tube digestif*, dans les *tubes respiratoires* se trouve une première ligne de défense.

Le *nez échauffe* l'air et le *purifie* des poussières, les microbes sont arrêtés sur les saillies, les angles, les poils du nez. Le mucus qu'il renferme agglutine les poussières et détruit l'action nuisible des microbes.

Dans les *bronches*, une sécrétion glaireuse revêt la paroi, empêchant la pénétration des organismes microbiens.

Le *tube digestif* produit aussi une sécrétion qui balaie les corps étrangers et paralyse leurs forces mauvaises.

7° La peau et les muqueuses livrent bataille aux corps étrangers et cherchent à les détruire quand ils ont pénétré dans leurs tissus.

Dans le cas d'une blessure par un couteau (par exemple), le premier effort consiste à arrêter l'hémorragie : les extrémités du vaisseau coupé se rétractent, le sang se coagule, le vaisseau est bouché et les lèvres de la plaie se collent.

Dans le cas d'une écharde, il se produit une *inflammation*.

Les étoiles de mer, gros organismes transparents, permettent de voir ce qui se passe quand une écharde pénètre dans leurs tissus. On voit aussitôt des cellules mobiles, munies de prolongements, se précipiter sur le corps étranger et l'entourer, comme autrefois les Suisses, armés de morgensterns et de hallebardes, entouraient les seigneurs autrichiens.

L'organisme humain renferme, lui aussi, de ces hardis défenseurs toujours armés : ce sont les globules blancs du sang (leucocytes).

Quand une écharde arrive sous la peau, le sang afflue, il y a rassemblement des globules blancs charriés par l'humeur sanguine. Puis le mouvement du sang se ralentit, les globules blancs traversent les parois des tubes capillaires et vont se ranger en bataille autour du corps étranger. Les cellules du tissu atteint se multiplient et la lutte est engagée. Les globules blancs ne peuvent manger l'écharde. Ils sont vaincus et dégèrent en *pus* qui se collecte dans une cavité. Bientôt l'abcès crèvera (seul ou avec le secours du bistouri) et l'écharde sera emmenée avec les matières expulsées. Puis les globules blancs de l'arrière-garde arriveront et aideront aux tissus à se réparer et à se cicatriser.

8° Dans de nombreux cas, les globules blancs *consomment* les corps étrangers. L'amibe digère et c'est un travail tout pareil qu'accomplit le leucocyte.

Ainsi les globules blancs d'un lapin auquel on a injecté du sang d'oie entourent les globules rouges de ce dernier et les réduisent rapidement en corpuscules méconnaissables. Ces défenseurs, mangeurs d'ennemis, détruisent à chaque instant des micro-organismes nuisibles au corps humain.

9° D'autres fois, l'organisme vivant réussit à empêcher un corps étranger de pénétrer dans son sang en formant autour de lui une *coquille* parfois très dure. Ainsi l'*huître* se défend contre certains ennemis en les entourant d'une substance admirable qui forme les *perles*.

10° Quand l'ennemi a passé dans le corps, il rencontre une seconde armée de défense qui loge dans les *vaisseaux lymphatiques* et dans le *foie*.

Les vaisseaux de lymphe sont contenus dans tout l'organisme et communi-

quent avec le sang. Ils possèdent des renflements appelés *ganglions*, abondants au pli de l'aîne, au cou, aux aisselles. Les vaisseaux lymphatiques se défendent contre les corps étrangers qui sont souvent détruits par les ganglions. Dans les infections, les ganglions se gonflent considérablement.

Le *foie* est aussi une forteresse active. On a calculé qu'il faut 64 fois plus de microbes du charbon pour tuer un lapin, si les bacilles passent par le foie, que s'ils réussissent à éviter cet organe.

11° Si l'ennemi pénètre, malgré tout, dans *le sang*, il est dans la citadelle. Que va faire l'être vivant ?

Les leucocytes, nous l'avons vu, sont capables de digérer certains intrus. Mais ils font mieux. Ils sécrètent un liquide qu'ils déversent dans les canaux sanguins. Jadis, du haut des forteresses, on jetait de l'eau ou de l'huile bouillante. Les leucocytes font mieux. Ils empoisonnent et rendent corrosives toutes les eaux dans lesquelles nagent les ennemis. Ces liquides défenseurs, sécrétés par les globules blancs, sont appelés des *sérums*. Ils font du sang d'un animal (le lapin, par exemple) un ennemi pour le sang d'un autre animal. Les leucocytes du cobaye attaquent les leucocytes du lapin.

11° Lorsque, dans le sang d'un animal, entre un microbe dangereux, il se développe une substance spéciale qui attaque et détruit ce microbe. Cette substance demeurant dans son sang, l'animal est, pendant ce temps, *immunisé* contre ce microbe.

Ainsi l'enfant qui a été atteint de rougeole ou de fièvre typhoïde sera garanti pendant un certain temps contre les atteintes de ces ennemis. Son sang et ses humeurs sont armés contre les microbes de ces maladies ; ils contiennent une substance qui les tue.

12° Ce sérum de défense contre une maladie, ce liquide destructeur d'ennemis déterminés peut être transporté par le chirurgien dans un autre organisme et rendre cet organisme résistant à l'assaut de la maladie à venir, ou lui apporter du renfort quand cette maladie livre déjà bataille.

Ainsi Behring et Roux font développer dans le sérum d'un cheval une substance adverse victorieuse de la *diphtérie*. Puis ils transportent ce sérum de cheval chez l'homme sain, et cela le préserve de la diphtérie, ou chez l'homme atteint de diphtérie, et cela le guérit.

13° Dans cette lutte livrée par l'organisme contre les ennemis de sa vie, le général en chef, *l'organisateur de la victoire*, c'est le *système nerveux*.

Les nerfs sont les sentinelles. Dès qu'ils sont atteints, ils poussent le cri d'alarme qui est entendu par l'état-major, le cerveau. Tout l'organisme est appelé aux armes.

On connaît l'histoire d'un homme qui, ayant le bras insensible, s'endormit près d'un foyer de chaleur et ne fut averti du danger que par l'odeur de chair brûlée que répandait son bras : la sentinelle n'avait pas fait son devoir et la défense n'avait pas pu être organisée.

La *douleur* est donc une utile, une indispensable avertisseuse.

Avec la peur, la joie, la tristesse, l'appétit, l'amour, émotions qui font vibrer notre système nerveux, elle contribue à la défense de la vie contre les causes innombrables de maladie et de mort.

L. S. P.

GRAMMAIRE

Degré intermédiaire.

Les personnes grammaticales.

Cette leçon suit l'étude des pronoms personnels.

Peuvent servir de texte les morceaux de lecture du manuel Dupraz et Bonjour :

Un indicatif bien conjugué. — Aux enfants. — A un petit enfant. — Pages 150-151-152. — Préalablement lus et expliqués ; dans le premier surtout les trois personnes sont fréquemment employées.

1^{re} personne.

Un père parle à sa fille. Trouver les expressions employées par ce père quand *il parle de lui-même* : *J'ai été* ; *je veux* ; *je me tiendrai* ; *je chéris* ; *je chérissais* ; *je crois* ; *je chérirai* ; *je ne veux point avoir de soucis* ; *je me tiens*.

Réunir ces expressions et remarquer que les pronoms *je* et *me* (moi) représentent la personne qui parle.

La personne qui parle est la 1^{re} personne du singulier.

Comment dit la 1^{re} personne en parlant de son enfant, de sa fille, de ses chats, de sa maison, de ses livres, etc ? Elle dit : Je chéris *mon* enfant ; j'écris à *ma* fille ; *mes* chats sont jolis ; *ma* maison a des volets verts ; j'ai couvert *mes* livres.

Les possessifs *mon*, *ma*, *mes*, sont de la 1^{re} personne.

Faire trouver par les élèves, de nombreuses expressions à la 1^{re} personne.

2^{me} personne.

Trouver ensuite les expressions employées par ce père quand *il parle à sa fille*. Il dit :

Tu as envoyé ; *tu* chéris ; *tu* ne chérissais point encore ; *tu* as coûté ; *tu* as chéri ; *tu* as pu dire ; *tu* es contente, etc.

Le père dit aussi : je *te* chéris ; je veux *te* donner ; je *te* chérissais.

Quels mots, dans ces expressions, représentent la personne à qui parle ce père ?

Les pronoms tu, te, toi.

La personne de qui l'on parle est la 2^{me} personne.

Comment dit-on à la 2^{me} personne en lui parlant de son papa, de sa maman, de ses parents, de son école ? On dit par exemple : *tu* chéris *ton* papa, *ta* maman ; *tu* récompenseras *tes* parents ; *tu* aimes *ton* école.

Les élèves trouveront des expressions à la 2^{me} personne.

3^{me} personne.

La lecture « A un petit enfant » pourra servir à l'étude de cette personne.

On parle de son père à un petit enfant. Chercher les expressions qui disent ce que fait ce père .

Ton père t'embrasse ; *il* relève tes cheveux ; *il* t'enveloppe ; *il* te dit tout bas, etc.

Comment dirait-on à cet enfant en lui disant ce que fait sa maman ? *Ta mère* t'embrasse ; *elle* relève tes cheveux ; *elle* t'enveloppe ; *elle* te dit de bonnes paroles ; *elle* se dépouille pour toi.

En parlant d'autres personnes : un ami ; le maître ; une fillette, on dira :

Ton ami étudie bien *ses* leçons ; *il* sera récompensé de son travail. *Le maître*

loue les écoliers appliqués ; *il* blâme les paresseux. *Rose* dessine de jolis poissons *elle* dessine aussi des fleurs.

Quels mots, dans ces expressions représentent la personne *de qui* on parle ? Des noms au singulier (ton père ; ta mère ; ton ami ; le maître ; Rose) et les pronoms *il, elle*.

La personne de qui on parle est la 3^{me} personne.

Chercher dans le morceau de lecture et d'autres exemples, trouvés par les élèves, quels sont les possessifs de la 3^{me} personne : *son, sa, ses*.

Leçon de grammaire à apprendre :

Il y a dans une conversation trois personnes :

La personne qui parle d'elle-même est la 1^{re} personne.

La personne à qui on parle est la 2^{me} personne.

La personne de qui on parle est la 3^{me} personne.

Les pronoms *je, me, moi*, représentent la 1^{re} personne. Ainsi les phrases : *je me lève ; je me couche ; je ne pense pas à moi*, sont à la 1^{re} personne.

Les pronoms *tu, te, toi*, représentent la 2^{me} personne. Ainsi les phrases : *tu te regardes dans la glace ; tu te promènes, tu ne penses qu'à toi*, sont à la 2^{me} personne.

Les pronoms *il, elle, lui*, ou un nom au singulier représentent la 3^{me} personne. Ainsi les phrases : *Le maître parle, il explique ; la sœur est active, elle soulage sa mère ; Simon est égoïste : il ne songe qu'à lui*, sont à la 3^{me} personne.

Quand on ne parle que d'une seule personne, c'est la 1^{re}, ou la 2^{me}, ou la 3^{me} personne *du singulier*.

1^{re} personne du pluriel.

Les deux lectures p. 149 et 150 peuvent servir de texte.

Remarquer que la 1^{re} personne ne parle pas toujours d'elle seule ; elle peut aussi parler de ce qu'elle fait en même temps que d'autres personnes. Comment me dit Etienne pour m'indiquer ce que lui-même et ses camarades font en ce moment ? Etienne dit : *Nous* écoutons une leçon de grammaire. Jean dira, en parlant de lui-même et de ses parents : *Nous* avons fait hier une promenade. Le maître et ses élèves diront ensemble : *Nous* sommes à l'école ; *nous* apprenons des choses utiles, etc.

Dans notre lecture, comment dit le père pour exprimer à sa fille les sentiments de sa mère et de son père ? Il lui dit : *Nous* chérissons ; *nous* chérissions ; *nous* avons chéri ; *nous* chérirons.

Remarquer que le pronom *nous* remplace le pronom *je* quand *plusieurs personnes* parlent *d'elles-mêmes*, ou quand *une personne* parle *d'elle-même et de plusieurs autres*.

Le pronom *nous* est celui de la 1^{re} personne du pluriel.

Comment disent les élèves en parlant de leur classe ? Ils diront ; *Notre* classe est claire ; les enfants en parlant de leurs pieds, de leurs souliers, de leurs gants, de leurs mains, de leur chapeau, de leur tête ? Ils diront :

Nos souliers sont à *nos* pieds ; *nos* gants sont à *nos* mains ; *notre* chapeau couvre *notre* tête.

Comment disent le père et la mère en parlant de leurs deux enfants ? Ils disent : Vous êtes *nos* enfants ; nous chérissons *nos* enfants.

Les possessifs *notre, nos*, sont de la 1^{re} personne du pluriel.

2me personne du pluriel.

Quand le père dont nous nous sommes déjà entretenus parlait à sa fille seule il lui disait : *Tu me chéris, tu me chériras*, etc. Cherchons comment il dit quand il parle à ses deux enfants : *Vous êtes nos deux enfants*; *vous* nous chérissez également l'un et l'autre; *vous* ne chérissez pas encore vos parents; *vous* chérissez vos devoirs.

Dans la lecture suivante (p. 151) adressée aussi à plusieurs enfants, nous trouvons des expressions semblables : *Vous êtes à vos parents un sujet de souci*; pendant que *vous* reposez, ils travaillent pour *vous*; quand *vous* leur demandez du pain; *vous* ne pouvez partager leur tâche; *efforcez-vous* de la leur rendre moins rude, etc.

Chercher encore les autres expressions de cette lecture, et d'autres empruntées aux faits de la vie d'école.

Remarquer que le pronom *vous* représente *les personnes* à qui on parle. Ce pronom *vous* est le pluriel de *tu* employé à la 2me personne du singulier.

Vous est le pronom de la 2me personne du pluriel.

La 2me personne du pluriel s'emploie quand on parle à plusieurs personnes.
Elle s'emploie encore dans une autre occasion.

Quand les élèves parlent à leur maître ils disent : *Monsieur, auriez-vous la bonté de me donner un cahier? Expliquez-moi cette phrase; voudriez-vous me permettre*, etc. Ils ne parlent qu'à une personne et disent *vous* comme en parlant à plusieurs. A quelles personnes dit-on également *vous*? Aux grandes personnes qu'on respecte, qu'on connaît peu, qui ne sont pas nos parents. On appelle cela *vousoyer* quelqu'un.

On se sert aussi de la 2me personne du pluriel pour parler à une seule personne.

Chercher quels possessifs sont employés à cette personne; *votre, vos*.

3me personne du pluriel.

Même plan que pour les autres personnes, en particulier la 3me du singulier.

Les pronoms *ils, elles*, représentent les personnes ou les choses dont on parle. celles-ci sont aussi représentées par *des noms au pluriel* ou *plusieurs noms au singulier*.

Trouver de nombreux exemples.

Les personnes ou les choses dont on parle forment la 3me personne du pluriel.

Quels sont les possessifs de la 3me personne du pluriel : *leur, leurs*.

Leçon de grammaire à apprendre.

La 1re personne du pluriel est employée par plusieurs personnes qui parlent d'elles-mêmes. Le pronom *nous* représente la 1re personne du pluriel. Ainsi les phrases : *nous étudions, nous lisons, nous parlons*, sont à la 1re personne du pluriel.

La 2me personne du pluriel représente les personnes à qui on parle ou une personne que l'on vousoie. Elle est désignée par le pronom *vous*. Ainsi les phrases : *Vous écrivez, vous lisez, vous chantez*, sont à la 2me personne du pluriel.

Les personnes ou les choses dont on parle forment la 3me personne du pluriel. Ainsi les phrases : *Les chiens sont fidèles; ils aiment leurs maîtres; nos monta-*

gnes sont belles ; elles couvrent la moitié de la Suisse ; *Maurice et Etienne* copient leurs devoirs ; ils auront bientôt fini, sont à la 3^{me} personne du pluriel.

APPLICATION

Dans le vocabulaire F.-L. Pasche, étudier les exercices 305 et suivants (pages 88, 89 et 90). Dire à quelle personne est chaque verbe ; puis mettre chaque exercice à une autre personne du singulier et du pluriel, cela oralement, l'orthographe propre à chaque personne n'étant qu'imparfaitement connue.

Ad. P.

COMPOSITION

17. Lettre d'anniversaire.

Adressée à une sœur, institutrice à l'étranger.

M..., le 2 juillet 1910.

Ma bien chère sœur,

Je viens te souhaiter un joyeux anniversaire, celui de tes vingt ans, que tu fêteras loin de moi, le 5 juillet prochain. Je t'offre les vœux ardents que je forme pour ton bonheur et t'envoie à travers l'espace mes baisers les plus affectueux. Que Dieu t'accorde la santé surtout, ma sœur chérie, afin que tu puisses remplir dignement ta tâche au sein de la famille qui a bien voulu t'accueillir sur la terre étrangère ! Et que le souvenir du pays natal ne remplisse ton cœur que de douce espérance, au lieu de l'abattre et le remplir de tristesse ! Ce sont là mes souhaits d'anniversaire.

Ma petite bourse de jeune fille étant très modeste, je ne puis que t'offrir un objet de peu de valeur ; je le joins à ma lettre et espère cependant qu'il te causera un peu de plaisir : il te dira chaque jour l'affection de ta sœur cadette et te parlera de la patrie absente. Combien je voudrais être plus riche, afin de pouvoir te témoigner ma tendresse par des présents plus considérables !

Nos parents se portent bien et me chargent de t'exprimer leurs meilleurs vœux aussi. Maman, très occupée, ne peut t'écrire en ce moment et se réserve de le faire longuement un peu plus tard. Nos deux petits frères, blonds diabolins sans cesse en mouvement, grandissent chaque jour davantage ; ils vont en classe et commencent à apprendre quelque chose. Je les surveille à la maison et m'en occupe le plus possible, sans négliger mes propres études. Je serai fière, à ton retour, de te faire constater mes progrès et les leurs.

Il me reste, ma chère sœur aînée, à te dire combien j'admire ta vaillance à travailler dans l'exil afin de soulager financièrement nos chers parents. Tu restes pour moi un modèle de courage et je me propose de t'imiter lorsque je me serai munie d'un bagage littéraire, musical et scientifique suffisant. Tu pourras rentrer alors au pays, rester près de maman, te reposer enfin un peu, et ce sera mon tour de travailler pour ceux que nous aimons.

Ecris-moi bientôt, ma sœur chérie. Raconte-moi comment s'écoule ton exist-

tence et quels sont les travaux auxquels tu dois t'adonner. J'attends ta lettre avec impatience; qu'elle soit longue surtout!

Reçois les baisers de ta petite sœur

MARIE.

18. Lettre d'une sœur aînée à sa sœur cadette.

(Réponse à la lettre précédente.) La signataire de la lettre, institutrice à l'étranger, donne des détails sur sa vie et ses occupations.

V..., le 10 juillet 1910.

Ma chère petite sœur,

J'ai reçu, exactement le 5 juillet, jour anniversaire de ma naissance, ton gentil présent et la lettre affectueuse qui l'accompagnait. Tu avais eu la délicate pensée de renfermer dans l'envoi des fleurs du pays, te souvenant combien je les aimais. Quoique fanées, elles me sont arrivées encore imprégnées d'un parfum suave, que j'ai respiré avec délice. Ces fleurs ont repris un peu de vie et de fraîcheur dans le vase où je les ai déposées, leur pied baigné dans l'eau pure; elles sont là devant moi tandis que je t'écris et me redisent ton affection. Et je n'ai qu'à fermer les yeux en aspirant leur odeur pénétrante pour m'imaginer être au pays, au temps de la fenaison: j'évoque le tableau enchanteur de nos belles prairies, sous le riant soleil de l'été, alors que les faneurs les animent de leur travail et de leur gaité! Que ne suis-je là bas, moi aussi, près de toi, ma chérie, dans cette belle patrie que j'aime tant, et dont je ne goûte la douceur et la beauté que maintenant que j'en suis éloignée! La terre d'exil, si magnifique soit-elle, ne remplace jamais le pays natal!

Pourtant, je suis heureuse ici, autant qu'on peut l'être loin de sa famille et de sa patrie. Très appréciée par les parents de mes élèves, aimée de ceux-ci, entourée de confort, de luxe même, je n'ai absolument qu'à me louer de mon existence actuelle. Mes journées sont très remplies par de multiples devoirs, que je dois accomplir avec une régularité mathématique: surveillance des enfants à la table, leçons diverses à donner, promenades à pied ou en voiture, durant lesquelles je dois avoir constamment les yeux sur les élèves que l'on m'a confiés. Je n'ai à moi que mes soirées, et je suis tout heureuse de me retrouver dans ma petite chambre, pour m'adonner à la lecture, à de menus travaux d'aiguilles ou à ma correspondance. C'est à ces moments-là que je pense à toi, ma petite sœur, à nos frères cadets, à papa et surtout à notre chère maman, dont l'absence m'est si douloureuse. Je vous vois tous réunis sous la lampe du soir, à ce foyer de famille où l'on se trouve si bien, malgré sa simplicité. Mais je retrouve mon courage en songeant que mon travail vous donne du bien-être, et que le moment du retour sera très doux à tous nos cœurs meurtris par cette nécessaire séparation. En mon absence, sois l'ange de la maison, la joie, le soleil de la petite famille!

Au revoir, ma petite sœur. Embrasse de ma part tous les êtres chéris qui t'entourent et garde le meilleur de mes baisers pour toi.

Ta sœur dévouée,

EDMÉE.

C. A.-A.

(A suivre).

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

INSTITUTRICES. — **Montricher** : Fr. 1000. —, plus logement, jardin, 4 st. bois et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école. 17 juin.

Nominations

Le Département de l'Instruction publique et des Cultes a sanctionné les nominations ci-après :

INSTITUTEURS. — MM. Porchet, Alfred, à Prévonnoloup ; Guignard, Henri, à Riex. — Monod, Gustave, à Sugnens.

INSTITUTRICES. — Mme Cuendet-Nicod, Emma, à Crissier ; Mlle Besson, Marguerite, à Yverdon ; Mme Randin-Pittet, Cécile, à Orbe.

Mlle Beerli, Lina, maîtresse d'école enfantine et d'ouvrage, à Denezy ; Mme Ansermoz, Blanche, maîtresse d'école enfantine, à Bursins ; Mlle Strehl, Adèle, maîtresse de travaux à l'aiguille à Treycovagnes.

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

VÊTEMENTS

Tissus anglais, français, suisse.

DRAPERIE

COSTUMES SUR MESURE SOIGNÉ

10

0

0

aux membres de la

S. P. V

Tous nos prix sont marqués en chiffres connus, sans majoration pour escompte spécial.

Collège classique cantonal

Les examens du collège classique cantonal commenceront :

H33043L

Vendredi 1^{er} juillet, à 7 h. pour la 1^{re} classe ;

Vendredi 8 juillet, à 7 h. pour les élèves qui désirent entrer dans les cinq premières classes ;

Samedi 9 juillet, à 7 h. pour les élèves qui désirent entrer dans la sixième classe. Age requis : 10 ans, révolus au 31 décembre de l'année courante.

Inscriptions du **25 au 30 juin** au soir.

Présenter : extrait de naissance, certificat de vaccination, certificat d'études antérieures.

Si le besoin s'en fait sentir, des cours de raccordement seront organisés pour les élèves qui commenceraient un peu tard les études classiques. — Finance :

50 fr. au maximum par trimestre. Examens : **vendredi 8 juillet, à 7 h**

Ouverture de l'année scolaire 1910-1911 : **mardi 13 septembre, à 2 h.**

HALTÈRES

pour préparation aux examens des recrues

Haltères de 17 kg. à 8 fr.

Série de trois haltères, 8 1/2, 13 et 17 kg. à 18 fr.

S'adresser à **Léon GALLEY, prof. gym., à Fribourg.**

N. B. — Le canton de Fribourg a amélioré son rang d'une manière constante depuis quelques années, grâce à une bonne préparation des exercices physiques, particulièrement avec les levers d'haltères. H 2249 F.

RESTAURANT ANTI-ALCOOLIQUE

LUCERNE „Wallhall”

Theaterstrasse 12, à 2 minutes de la gare
et du débarcadère.

Chaudement recommandé au corps enseignant pour courses scolaires et de sociétés.
Diners à 80 ct., 1 fr. 1 fr. 50 et 2 fr. — Lait, café, thé, chocolat, pâtisserie, etc.

Locaux pour plus de 250 personnes. — Commande à l'avance pour écoles, désirée. H 2470 Lz.

Téléphone 896.

E. FROELICH.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

—o—o—o—
COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.

Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPPA successeur

GENÈVE

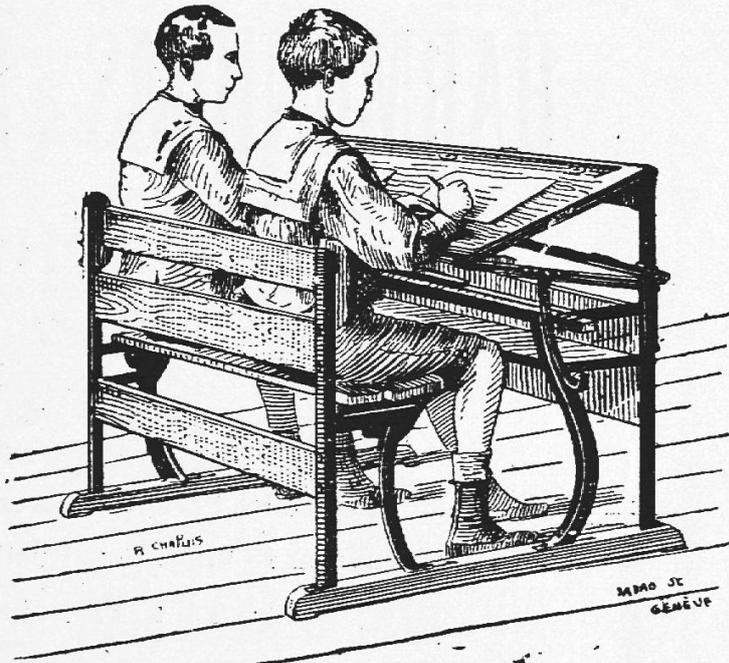
Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

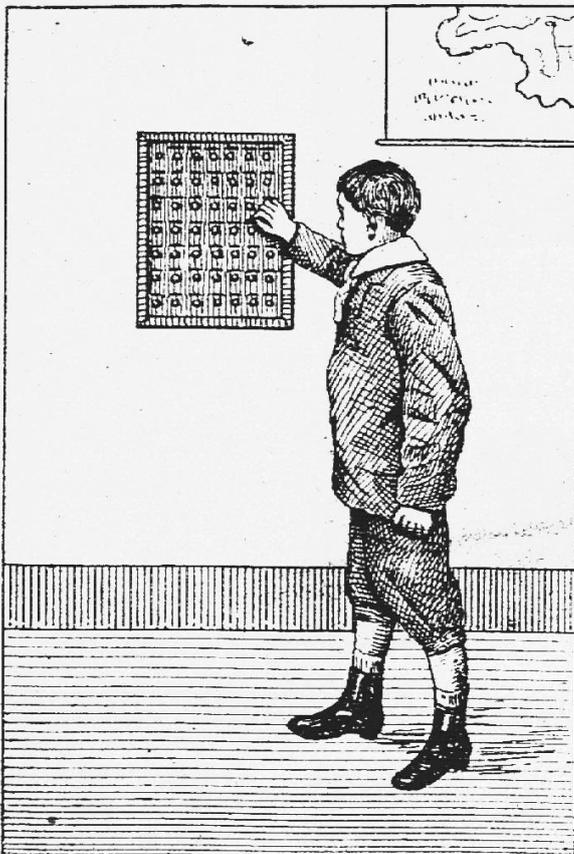
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les
tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« FIX » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

**Recommandé
aux autorités scolaires.**

**Envoi d'échantillon à l'examen
et à l'essai.**

Prix du coffre-fort : 65 francs.

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.



HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

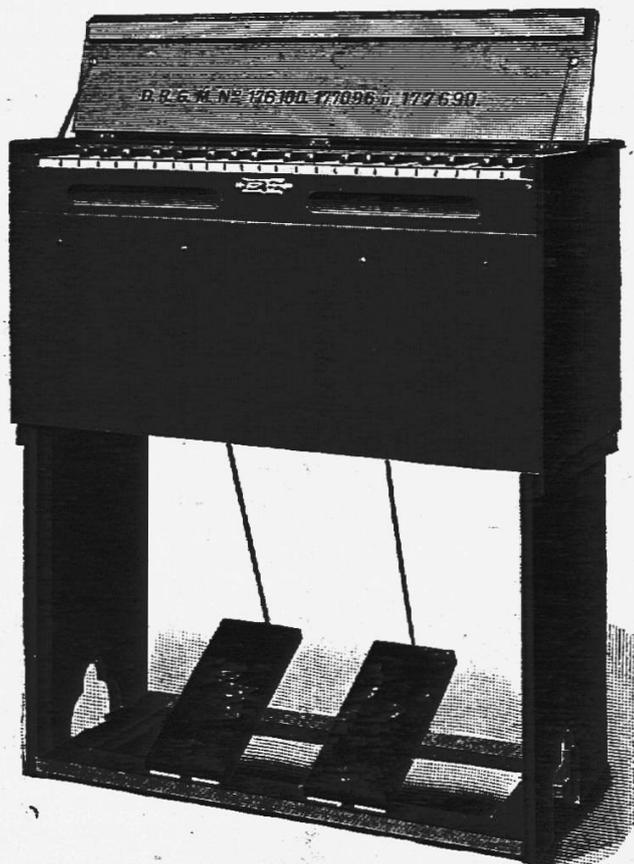
Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes l'**Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —



GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTISCH FRÈRES (S.A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.



LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉQUIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :***FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :***U. BRIOD**

Maître à l'École d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

*Gérant : Abonnements et Annonces :***CHARLES PERRET**

Instituteur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.**PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.**Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE

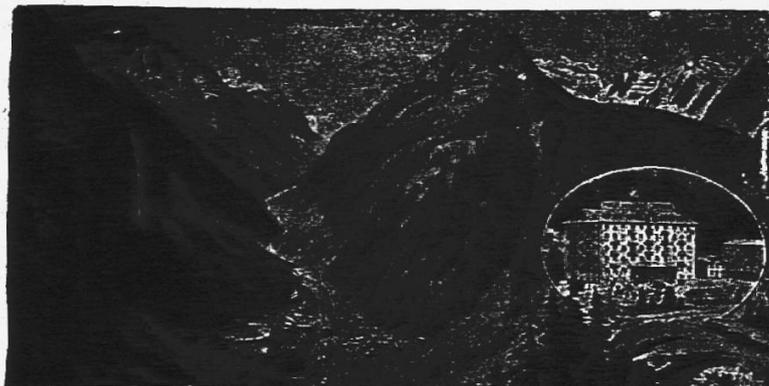
Une admirable course alpestre!

Ascensions dont Fionnay est le point de départ. A l'approche des va-

canes, nous attirons spécialement l'attention de M^{mes} et MM. les mem-

bres du corps enseignant sur une région alpestre de grande beauté, d'un accès facile et rapide, méritant d'être visitée. Voir le plan de course ci-dessous :

ROSA BLANCHE 3340 m MONT PLEUREUX 3706 m RUINETTE 3879 m MONT GELÉ 3517 m SEC DE CORBASSIÈRE 2570 m GRAND COMBIN 3722 m PETIT COMBIN 3600 m



VALAIS, Val de Bagnes. **FIONNAY** Altitude 1500 m.

Station climatérique de premier ordre au milieu des hautes Alpes. Etape entre CHAMONIX et ZERMATT. Lieu de séjour incomparable pour la cure d'air. Centre d'excursions et hautes ascensions faciles.

HOTEL DU GRAND COMBIN

CONFORT MODERNE
BONNE CUISINE SOINS DÉVOUÉS

Itinéraire recommandé pour une course de 4 jours ayant comme point de départ un lieu quelconque de la Suisse romande.

1^{er} jour. — Arrivée à *Martigny* et à *Sembrancher* par le Martigny-Orsières. Voiture jusqu'à *Châble*. Montée à pied à *FIONNAY*. Promenade aux environs.

2^{me} jour. — Départ de Fionnay à l'aube pour la *CABANE DE PANOSSIÈRE* (2715 m.) 4 h. à 4 1/2 h. Promenade au Glacier de Corbassière. Nuit à la cabane de Panossière, C. A. S., ou retour à *FIONNAY* pour faire *Alpe de Louvie* le lendemain.

3^{me} jour. — De Panossière, ascension du *COMBIN DE CORBASSIÈRE* (3722 m.) course facile en 4 heures avec un guide. Retour à Fionnay (ou Alpe de Louvie).

4^{me} jour. — Départ de Fionnay, retour à Martigny et au point de départ.

Pour groupes de 8 participants au minimum, prix spéciaux à forfait très favorables pour *tous frais* de la course dès *Martigny* et retour à *Martigny*.

Demander prospectus illustré et tous renseignements
à M. Maurice Guigoz, à FIONNAY.

433 L

On cherche pour la Colonie suisse de Chabag près Akkermann (Bessarabie) un instituteur de langue française. 24 heures de leçons par semaine.

Entretien complet et traitement annuel de 800 roubles. Adresser les offres à F. MEYER, inspecteur scolaire, Chemin de Villard, Lausanne.

Association suisse des directeurs d'instituts

Notre bureau central et d'informations s'occupe du placement du

personnel enseignant

Informations sur

H 3 094 Lz

achats et ventes

Donne les renseignements gratuits sur les **établissements d'éducation suisses et étrangers**. Pour de plus amples renseignements, s'adr. : **Gewerbesekretariat 11, Schmidgasse, Zoug.**

PAYOT & C^{IE}, ÉDITEURS

1, rue de Bourg, 1

LAUSANNE

DERNIÈRES PUBLICATIONS

- Th. Gomperz. Les Penseurs de la Grèce.* Histoire de la philosophie antique. Tome III, traduction de Aug. Reymond. Fr. 10.—
Edouard Diricq. Maléfices et Sortilèges. Fr. 3.50
Paul Seippel. Escarmouches. Fr. 3.50
Ellick Morn. Réveille-toi et combats. Traduit de l'anglais. Fr. 3.50
De Mestral Combremont. Le Miroir aux alouettes. ouvrage couronné par l'Académie française. Fr. 3.50
Isabelle Kaiser. Marcienne de Fluc. Ouvrage couronné Par l'Académie française Fr. 3.50

Les livres de la Jeunesse N° 1 :

- Ed. de Amicis. Du cœur.* (Cuore). Nouvelle traduction illustrée. Fr. 1.—
Louis Maillard. Les Comètes et la Comète de Halley. Fr. 1.80
D^r Bourget. Quelques erreurs et tromperies de la science médicale moderne. Fr. 2.50
J. Lebeau. Le Paradoxe de la Comète. Fr. —.30
Paul Bourget. La Dame qui a perdu son peintre. Fr. 3.50
René Bazin. La Barrière. Roman. Fr. 3.50
Colette Yver. Les Dames du Palais. Fr. 3.50
Léon de Tinseau. Les Deux Consciences. Fr. 3.50
Jules Lemaitre. Fénelon. Fr. 3.50
Paul Margueritte. La Faiblesse humaine. Roman. Fr. 3.50
Léon Frapié. Les Contes de la Maternelle. Fr. 3.50
Edouard Rod. Le glaive et le bandeau. Roman. Fr. 3.50
Gaston Bonnier. Les noms des fleurs trouvés par la méthode simple sans aucune notion de Botanique avec 372 photographies en couleurs et 2715 figures en noir. Cartonné demi toile, fr. 5.50 ; relié Fr. 6.—

JEUNE ALLEMAND

cherche pension pour le 1^{er} juillet auprès de maître primaire ou secondaire pour s'exercer dans la langue française.

Offres à W. W. 100. Poste restante. Yverdon.

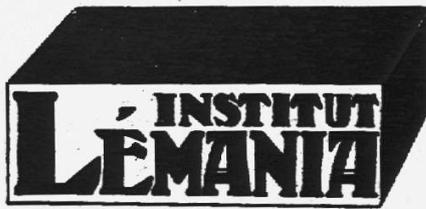


Cours de vacances de langue ALLEMANDE

pour institutrices et étudiantes à l'Institut Athénée Obstberg Berne.

20 juillet au 1er septembre

S'adresser pour programme à la Directrice M^{me} Büchler, institutrice secondaire.



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation approfondie et rapide

aux **Baccalauréats** (scientifique et classique),
à la **Maturité fédérale**
et au **Polytechnicum fédéral**.

Tous nos candidats présentés en 1909 ont réussi

Instituteur zuricois

désire placer son fils (élève de l'école normale) pendant les vacances (11 juillet au 5 août) chez un instituteur de la Suisse Romande. S'adresser à A. Ganz, Eidmattstrasse, 6, Zurich v.

PERRENOUD & C^{IE}

Successes de **P. BAILLOD & C^{ie}**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRENERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10 % au corps enseignant.

